



Erasmus+

Liste des organismes éligibles pour la participation au programme Erasmus+ dans le secteur de l'enseignement scolaire fondamental et secondaire en tant qu'autorité scolaire, organisme de coordination scolaire et école

Appel 2019

Action clé 1 – Projet de Mobilité des personnels dans le secteur scolaire

Autorités scolaires locale ou régionale éligibles en tant que coordinateur d'un consortium national :

- tout pouvoir organisateur ou association de pouvoirs organisateurs (organisé ou subventionné par la Communauté française)
- l'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique et ses différents services

Organismes de coordination scolaire éligibles en tant que coordinateur d'un consortium national :

- toute structure reconnue par la FWB pour assurer la formation continue des enseignants
- toute asbl reconnue par la Communauté française comme organisme de jeunesse
- les sections pédagogiques des universités et des hautes écoles
- toute organisation supervisant, coordonnant, et/ou fournissant un soutien administratif direct aux écoles ou toute organisation impliquée de manière significative dans l'enseignement scolaire au niveau local ou régional

Ecoles éligibles en tant que coordinateur d'un consortium national :

- les écoles organisées et/ou subventionnées par la Communauté française
- les écoles européennes situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Ecoles éligibles en tant qu'organisme candidat, d'envoi ou d'accueil :

- les écoles organisées et/ou subventionnées par la Communauté française
- les écoles européennes situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Action clé 2 – Partenariat stratégique d'échanges scolaires

Ecoles éligibles en tant que coordinateur ou partenaire:

- les écoles organisées et/ou subventionnées par la Communauté française
- les écoles européennes situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles